



NATIONS UNIES



HUITIÈME CONGRÈS  
DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS

La Havane (Cuba), 27 août—7 septembre 1990

Distr.  
GENERALE

A/CONF.144/3  
13 juillet 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

HUITIEME CONGRES DES NATIONS UNIES  
POUR LA PREVENTION DU CRIME ET  
LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS  
La Havane, 27 août-7 septembre 1990  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS D'ORGANISATION

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Note du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 1987/49 du 24 mai 1987, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, que l'Assemblée générale a entériné dans sa résolution 42/59 du 30 novembre 1987. Dans sa résolution 1990/23 du 24 mai 1990, le Conseil économique et social a approuvé l'organisation des travaux du huitième Congrès telle que proposée par le Secrétaire général dans son rapport au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à sa onzième session (E/AC.57/1990/5).

II. CONSULTATIONS PREALABLES

2. Au paragraphe 12 de sa résolution 1989/69 du 24 mai 1989, le Conseil économique et social a décidé que le huitième Congrès se tiendrait du 27 août au 7 septembre 1990 et serait précédé des consultations préalables jugées nécessaires. Celles-ci se dérouleront les samedi 25 et dimanche 26 août 1990. L'objet des consultations, qui seront ouvertes à tous les Etats participants, est de parvenir à un accord sur les recommandations à formuler sur toutes les questions de procédure et d'organisation que devra examiner le Congrès à sa séance d'ouverture, comme l'élection des membres du bureau et la composition du bureau, la répartition des postes entre les groupes régionaux au sein du bureau, l'adoption du

\* A/CONF.144/1.

règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les arrangements relatifs à l'établissement du rapport du Congrès.

### III. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

3. L'article 6 du règlement intérieur provisoire du Congrès (A/CONF.144/2), tel qu'il a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/69 (par. 14), dispose que :

"Le Congrès élit, parmi les représentants des Etats participants, un président, 24 vice-présidents et un rapporteur général, ainsi qu'un président pour chacun des comités visés à l'article 43. Les 28 titulaires de ces postes constituent le bureau; ils sont élus de manière à assurer à celui-ci un caractère représentatif."

4. Conformément aux recommandations faites par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à sa onzième session et à la pratique suivie par les sixième et septième Congrès, il est entendu que, suivant cette formulation, 27 des 28 membres constituant le bureau seront choisis selon le mode de répartition géographique ci-après : sept représentants d'Etats d'Afrique, six représentants d'Etats d'Asie, trois représentants d'Etats d'Europe orientale, cinq représentants d'Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et six représentants d'Etats d'Europe occidentale et autres Etats et que la présidence sera confiée au chef de la délégation du pays hôte, conformément à la pratique courante, le poste de président n'étant pas soumis à la répartition géographique.

5. Il faut espérer que les groupes régionaux pourront faire connaître, lors des consultations préalables, les noms des candidats qu'ils proposent pour occuper les différents postes du bureau. A ce sujet, il convient de rappeler que, conformément à l'article 41, toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Congrès n'en décide autrement, et que le nombre de candidats ne doit pas dépasser le nombre des postes à pourvoir.

### IV. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

6. Le Congrès sera saisi du règlement intérieur provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/69 (A/CONF.144/2).

### V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

#### A. Ordre du jour provisoire

7. L'ordre du jour provisoire du huitième Congrès est publié sous la cote A/CONF.144/1.

#### B. Répartition des points de l'ordre du jour

8. Dans sa résolution 1990/23, le Conseil économique et social a approuvé les recommandations du Secrétaire général concernant l'organisation des travaux du huitième Congrès (voir E/AC.57/1990/5). Conformément à ces recommandations, les

points 1, 2, 3 et 8 de l'ordre du jour provisoire seront examinés en séance plénière, tandis que les points 4 et 6 seront renvoyés au Comité I et les points 5 et 7 au Comité II. Le projet de calendrier des travaux du Congrès figure en annexe à la présente note. Il est entendu que chaque comité décidera de l'organisation de ses propres travaux.

### C. Organisation des séances

9. Les ressources allouées au Congrès lui permettront de tenir simultanément trois séances au maximum le matin et trois l'après-midi, y compris les réunions de groupes de travail, consultations officieuses et réunions de groupes régionaux tenues à la place de séances officielles.

10. Conformément aux dispositions de l'article 43 du règlement intérieur provisoire, chaque comité peut créer des sous-comités et des groupes de travail dans les limites des moyens disponibles sur place en matière de services de conférence.

11. Les séances sont normalement prévues de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin de faire en sorte que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible, il est recommandé que les réunions commencent ponctuellement.

### VI. POUVOIRS DES REPRESENTANTS : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

12. L'article 4 du règlement intérieur provisoire dispose qu'il est constitué une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres nommés par le Congrès, sur proposition du Président, et que sa composition est dans toute la mesure du possible identique à celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa session précédente.

13. A la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des Etats ci-après : Antigua-et-Barbuda, Australie, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Malawi, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre. Conformément à la pratique établie, il est entendu que, si l'un de ces Etats n'est pas présent, il sera remplacé par un autre Etat appartenant au même groupe régional.

### VII. RAPPORT DU CONGRES

14. Conformément à la pratique suivie par les précédents congrès, il est recommandé que le rapport du Congrès contienne les décisions qu'il a adoptées, un bref compte rendu des événements ayant entraîné sa convocation et les actes du Congrès, y compris un résumé des travaux de fond menés en séance plénière et par les comités, ainsi qu'une liste des mesures prises en séance plénière.

15. Comme il est également d'usage, il est recommandé de prier chaque groupe régional de désigner, avant l'ouverture du Congrès, deux personnes qui feront office de collaborateurs du Rapporteur général, ainsi qu'un nombre équivalent de personnes qui exerceront les mêmes fonctions auprès du rapporteur de chacun des comités, pour les aider à établir le projet de rapport du Congrès.

VIII. MEMBRES DES COMITES

16. L'article 44 du règlement intérieur provisoire dispose qu'outre un président élu par le Congrès en application de l'article 6, chaque comité élit un vice-président et un rapporteur parmi les représentants des Etats participants. Il dispose aussi que les sous-comités et les groupes de travail élisent un président et un ou deux vice-présidents parmi les représentants des Etats participants.

17. Il est recommandé de parvenir à un accord sur la liste des candidats à ces postes avant l'ouverture du Congrès, afin de procéder à des élections par acclamation et d'éviter la procédure du scrutin secret.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX DU CONGRES

Samedi 25 août et dimanche 26 août Consultations préalables

Plénière

Première semaine (27-31 août)

Lundi 27 août

10 h 30

Point 1. Ouverture du Congrès

Point 2. Questions d'organisations :

- a) Election du président
- b) Adoption du règlement intérieur
- e) Election des membres du bureau autres que le président
- c) Adoption de l'ordre du jour
- d) Organisation des travaux
- f) Pouvoirs des représentants au Congrès :
  - i) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Après-midi

Point 3. Prévention du crime et justice pénale dans le contexte du développement : réalités et perspectives de la coopération internationale (sujet 1)  
(Introduction et débat général)

Mardi 28 août

Matin et après-midi

Point 3. (Suite du débat général)

13 heures

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 3

Mercredi 29 août

Matin et après-midi

Point 3. (Suite du débat général)

/...

Jeudi 30 août

Matin et après-midi

Point 3. (Suite du débat général)

Vendredi 31 août

Matin et après-midi

Point 3. (Suite du débat général)

Seconde semaine (3-7 septembre)

Lundi 3 septembre

Matin et après-midi

Point 3. Prévention du crime et justice pénale dans le contexte du développement : réalités et perspectives de la coopération internationale (sujet I)  
(Consultations officieuses)

18 heures

Date limite pour la présentation des projets de proposition au titre du point 3

Mardi 4 septembre

Matin et après-midi

Point 3. Consultations officieuses

Mercredi 5 septembre

Matin et après-midi

Point 3 :

- a) Décisions sur les projets de recommandation contenus au chapitre I, section D, du rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur les travaux de sa onzième session (E/1990/31)
- b) Examen des rapports du Comité I et du Comité II, au fur et à mesure de leur disponibilité

Jeudi 6 septembre

Matin et après-midi

Point 3. Décisions sur les projets de proposition

Examen des rapports du Comité I et du Comité II, au fur et à mesure de leur disponibilité

Vendredi 7 septembre

Matin et après-midi

Point 3. Décisions sur les projets de proposition restants

Examen des rapports du Comité I et du Comité II

Point 8. Adoption du rapport du huitième Congrès

Comité I

Première semaine (27-31 août)

Lundi 27 août

15 heures

Election du bureau

Organisation des travaux

Point 6. Prévention de la délinquance, justice pour mineurs et protection des jeunes : conceptions et orientations (sujet IV)  
(Introduction du point et débat général)

18 heures

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 6

Mardi 28 août

10 heures et 15 heures

Point 6. (Suite du débat général)

Mercredi 29 août

10 heures et 15 heures

Point 6. (Suite du débat général)

Jeudi 30 août

10 heures

Point 4. Les politiques de justice pénale et les problèmes de l'emprisonnement, les autres sanctions pénales et les mesures de substitution (sujet II)  
(Introduction du point et débat général)

15 heures

Point 4. (Suite du débat général)

/...

18 heures

Date limite pour la présentation des projets de proposition au titre du point 6

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 4

Vendredi 31 août

10 heures

Point 4. (Suite du débat général)

15 heures

Atelier de recherche sur les sanctions pouvant se substituer à l'emprisonnement

Seconde semaine (3-7 septembre)

Lundi 3 septembre

10 heures

Atelier de démonstration concernant l'informatisation de l'administration de la justice pénale

15 heures

Point 4. (Clôture du débat général)

18 heures

Date limite pour la présentation de projets de proposition au titre du point 4

Mardi 4 septembre

10 heures

Examen des projets de recommandation contenus au chapitre I, section D, du rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (E/1990/31) et des projets de proposition présentés au titre du point 6, et décisions à leur sujet

15 heures

Consultations officieuses sur les projets de proposition présentés au titre du point 4

Mercredi 5 septembre

Matin

Consultations officieuses sur les projets de proposition présentés au titre du point 4

Après-midi

Examen des projets de recommandation contenus au chapitre I, section D, du rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (E/1990/31) et sur les projets de proposition présentés au titre du point 4, et décisions à leur sujet



Jeudi 6 septembre

10 heures

Décisions sur toutes les questions restantes

Conclusion des travaux du Comité

Comité II

Première semaine (27-31 août)

Lundi 27 août

15 heures

Election du bureau

Organisation des travaux

Point 5. Action nationale et internationale efficace contre : a) le crime organisé; b) les activités terroristes criminelles (sujet III)  
(Introduction du point et débat général)

18 heures

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 5

Mardi 28 août

10 heures et 15 heures

Point 5. (Suite du débat général)

Mercredi 29 août

10 heures et 15 heures

Point 5. (Suite du débat général)

Jeudi 30 août

10 heures

Point 5. (Fin du débat général)

15 heures

Point 7. Normes et principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale : applications et priorités en vue de la définition de nouvelles normes (sujet V)  
(Introduction du point et débat général)

18 heures

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 7

Date limite pour la présentation de projets de proposition au titre du point 5

Vendredi 31 août

10 heures et 15 heures

Point 7. (Suite du débat général)

18 heures

Date limite pour la présentation de projets de proposition au titre du point 7

Seconde semaine (3-7 septembre)

10 heures et 15 heures

Point 7. (Suite et fin du débat général)

Mardi 4 septembre

10 heures

Consultations officieuses sur les projets de proposition présentés au titre du point 5

15 heures

Examen des projets de proposition présentés au titre du point 5 et décisions à leur sujet

Mercredi 5 septembre

10 heures

Consultations officieuses sur les projets de proposition présentés au titre du point 7

15 heures

Examen des projets de proposition présentés au titre du point 7 et décisions à leur sujet

Jeudi 6 septembre

10 heures

Décisions sur toutes les questions restantes

Conclusion des travaux du Comité

-----

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).